

droits de l'homme. ! Ne peut en aucun cas être entravé par l'administration sensée le protéger des violeurs de lois.

Même Hitler, envahissant la France, n'a pas osé qualifier les résistants de provocateur, mais l'administration française, remplie de juifs, musulmans et franc-maçons, en pleine paix, elle, elle OSE. !

Nul ne peut être entraver d'invoquer son droit pour accomplir son devoir.

Considérant . .. territoire :

Nul n'étant responsable pénalement que de son propre fait, les associations Riposte laïque et Résistance républicaine ne peuvent se voir imputer les faits éparses, de contravention, même délictuels, commis par d'autres citoyens ou pas, probablement dans le but d'exiger eux aussi, l'application du droit français, au fin délirant d'entraver la liberté du peuple français dans son ensemble à exiger l'application de son droit.

Il s'agit encore d'un faux intellectuel GRAVE.

Considérant 7 janvier :

Oser invoquer l'emploi des forces de l'ordre utilisé pour protéger des exciseurs et circonciseurs, organisés en secte qui ne peuvent en aucune manière se faire passer pour des religions puisqu'ils torturent leurs propres enfants, des tortionnaires qui NIENT QUOTIDIENNEMENT les droits de l'Homme, JAMAIS PUNIS par cette administration rempli de juifs, de musulmans et de franc-maçons, donc qui ne se punissent pas eux même, et qui au surplus attaquent NOTRE LIBERTE d'EXPRESSION doublement et par l'attentat et par le refus de manifester, est de l'ordre de la schizophrénie.

Si la démonstration des Ministre Valls, Cazeneuve et du préfet Boucault étaient d'appliquer le talmud et le coran, elle est faite. merci

Puisqu'en plus, les musulmans eux ont le droit de manifester CONTRE LE DROIT FRANCAIS. Ajouté à des millions de pro juifs, pro musulmans, juifs (Nétanyaou), musulmans et même les franc-maçons, trop heureux de sortir leurs écharpes sataniques sans craindre la justice du peuple.

Bien évidemment « le trouble grave fait à l'ordre public » vient de celui qui viole la loi, et NON de celui qui l'invoque pour en obtenir l'application.

Les délires du préfet et des ministres allant jusqu'à imputer aux autres un amalgame qu'il fait lui même sur le même sujet : condamner des islamistes revient à condamner les musulmans. Il a raison sur ce point, et c'est pour cela qu'il interdit la manifestation du peuple français. Les musulmans font sur le peuple français quotidiennement et dans le silence médiatique protecteur des juifs et musulmans, la même chose que les islamistes en une seule fois et de manière fracassante. Voilà pourquoi les musulmans n'aiment pas les terroristes, ils dévoilent aux grands jours leurs crimes quotidiens.

Cet arrêté, faux multiples, non signifié, est dénué de toute valeur légale, entravant par l'administration la volonté de tout le peuple français dans son droit à sa liberté d'expression.
Fait à Lyon, le 8 février 2015.

